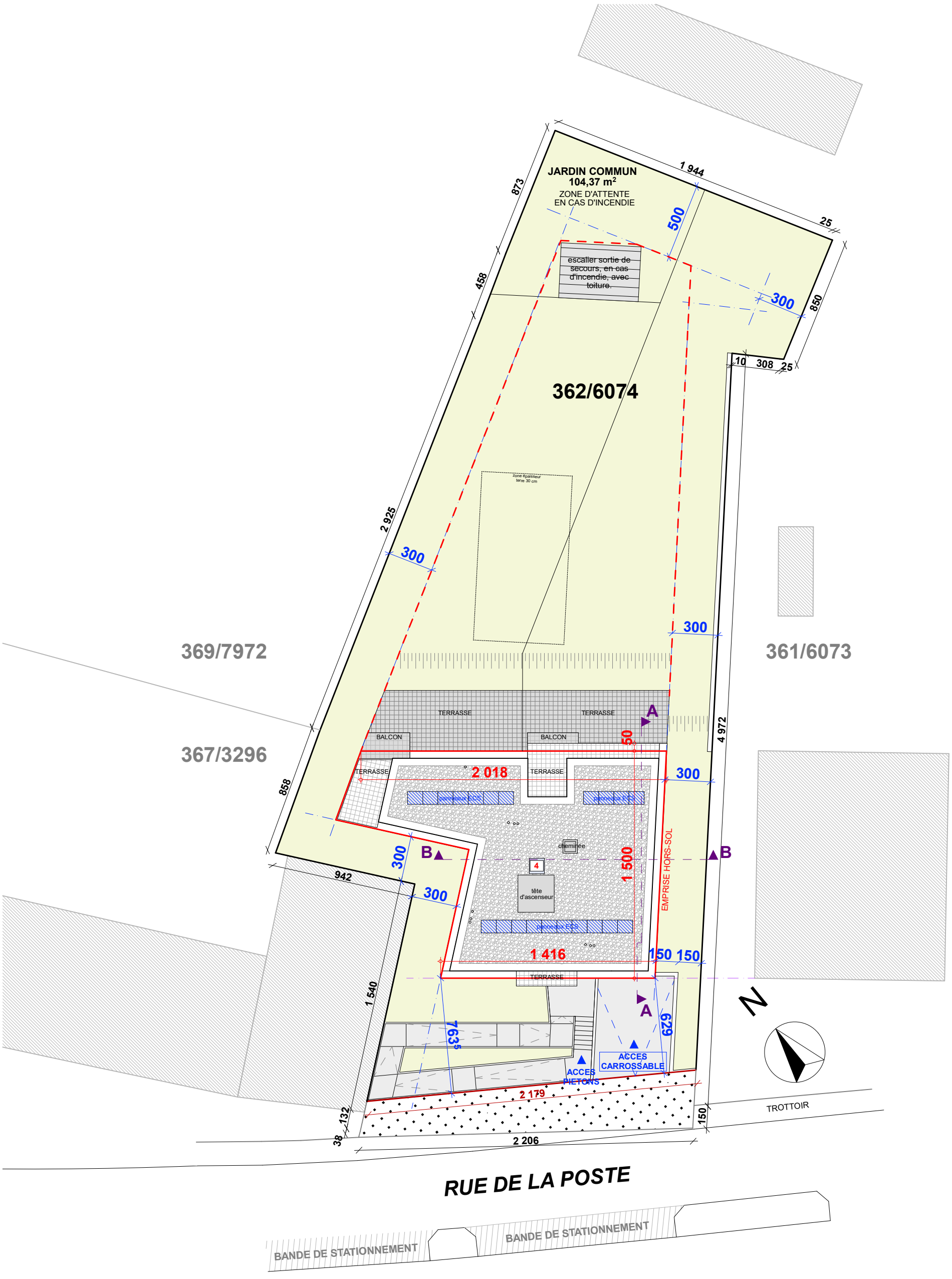

IMPLANTATION

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:250

ARCHITECTURE URBANISME & MORE

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg	DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 1/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte	
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com			

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

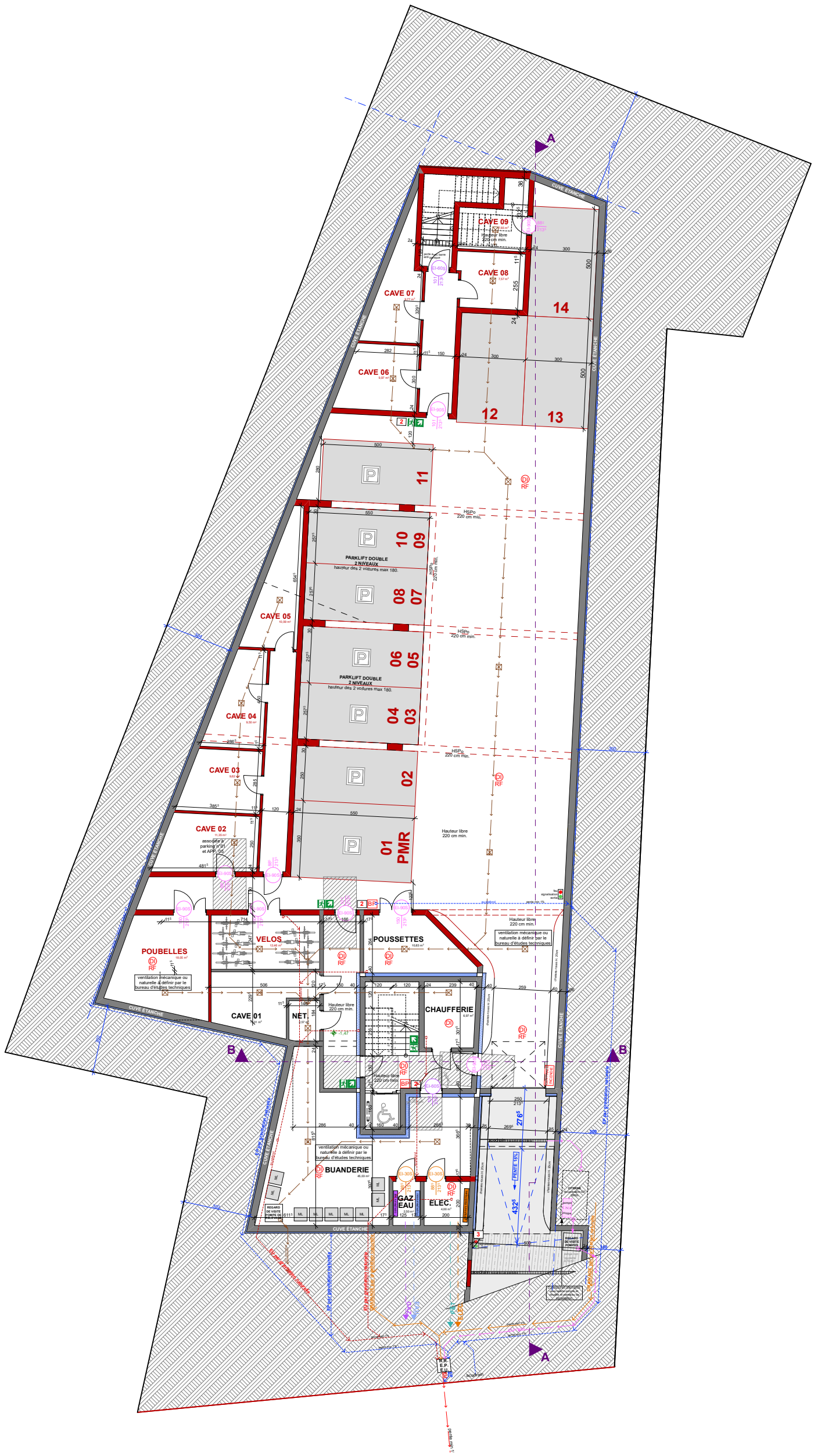

SOUS-SOL

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:200

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg	DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 2/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte	
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com			

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.

Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

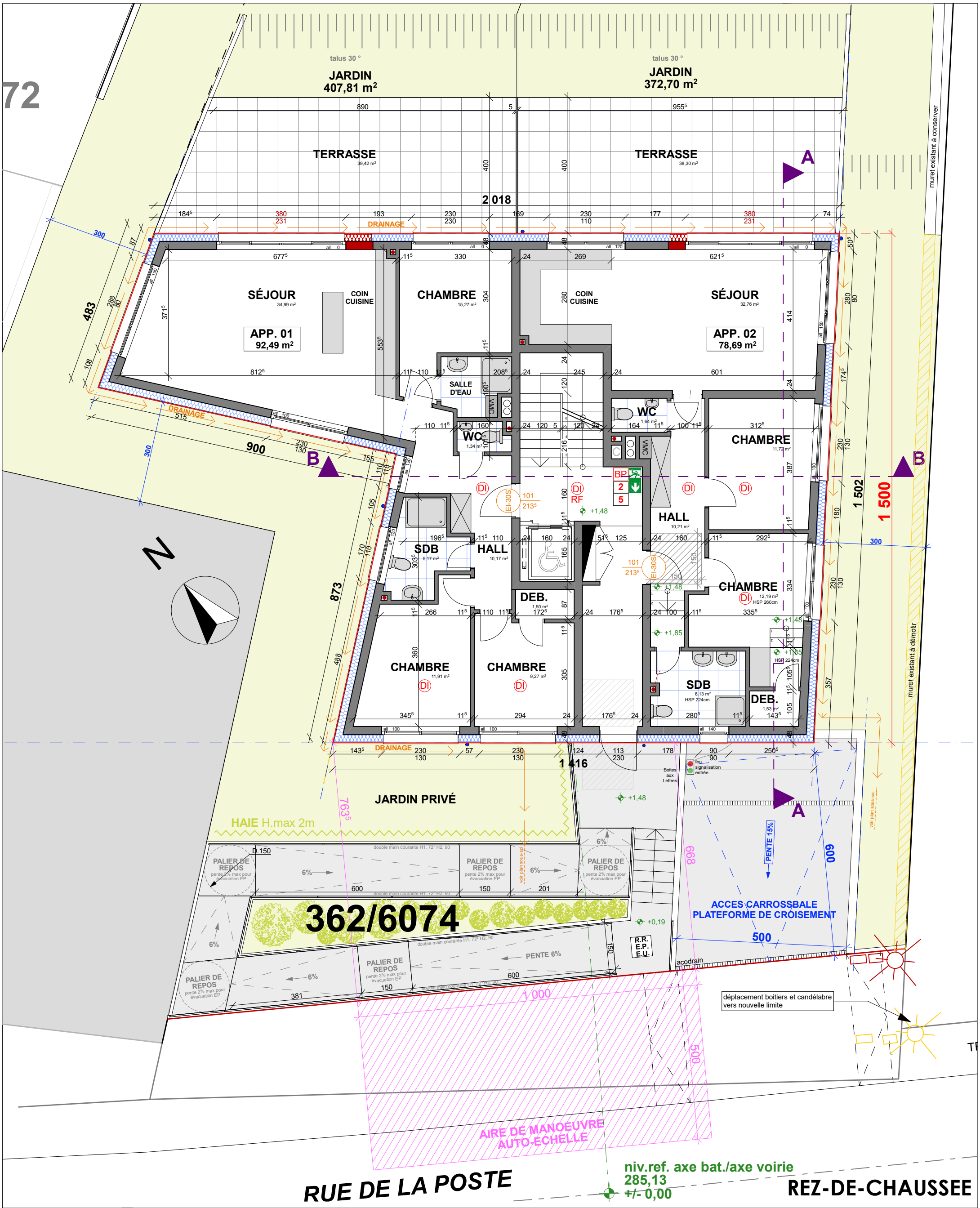

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:100

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg	DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 3/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte	
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com			

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

ETAGE 1

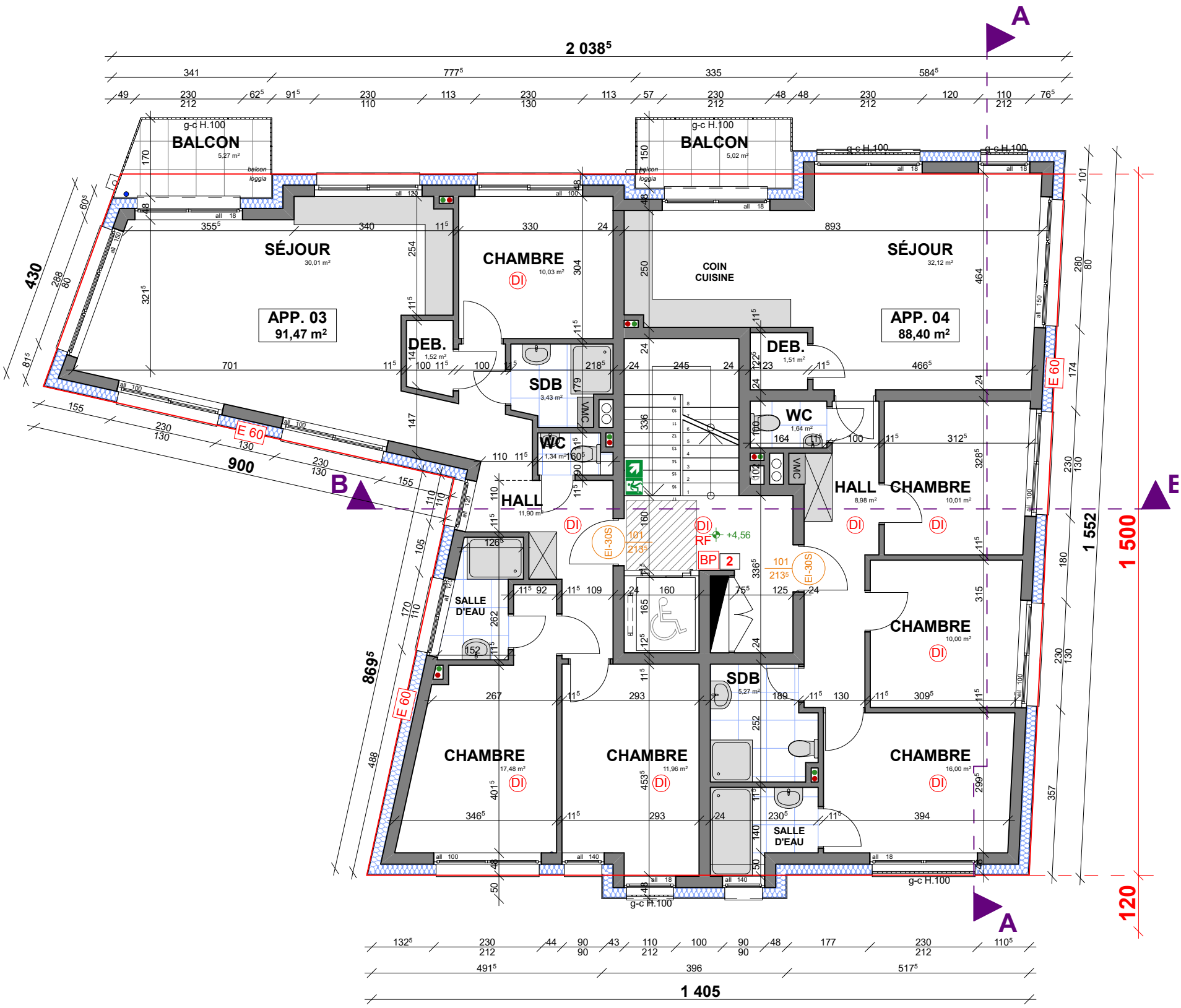

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:100

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg	DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 4/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte	
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com			

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

ETAGE 2

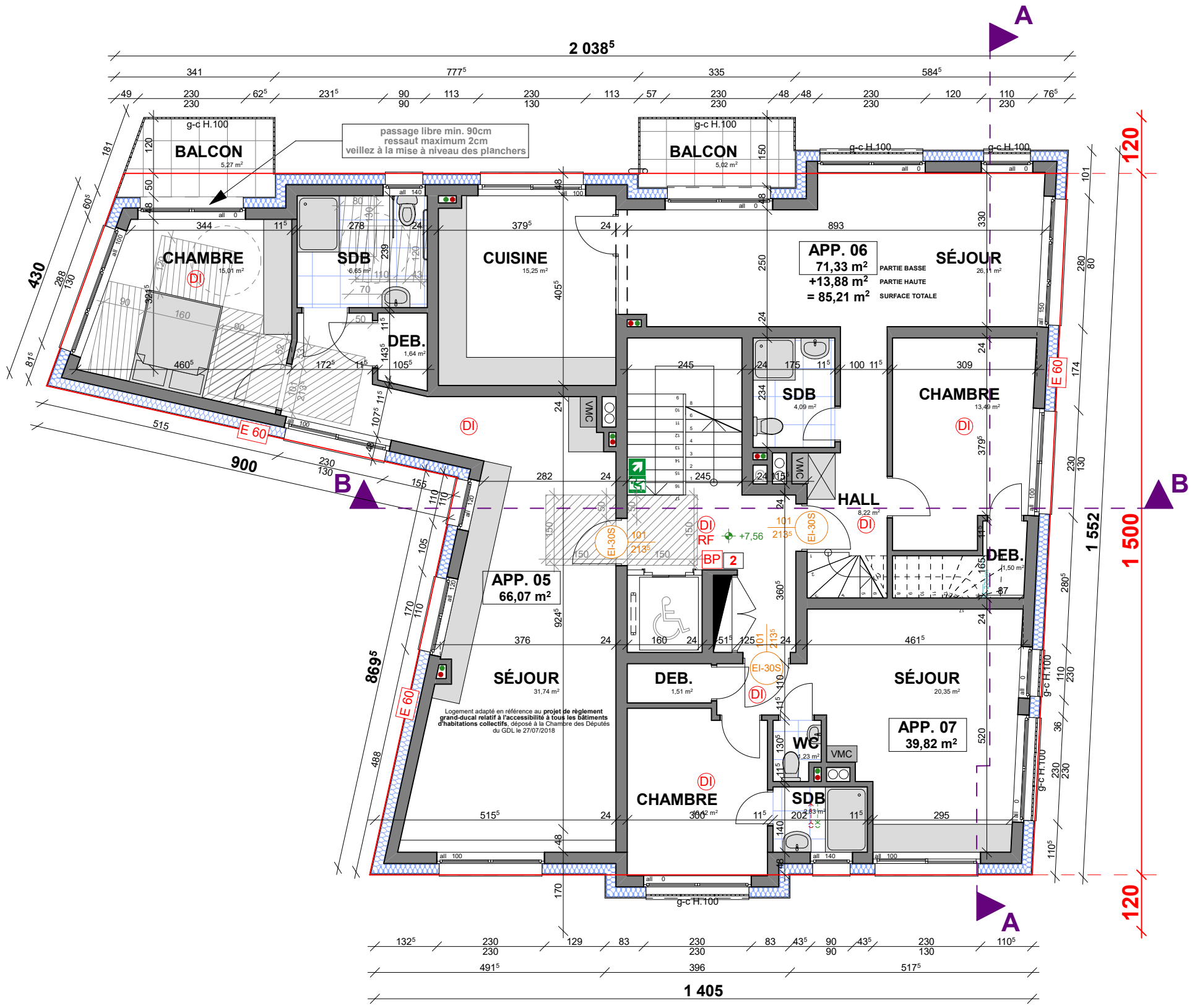

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:100

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg	DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 5/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte	
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com			

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

ETAGE RETRAIT

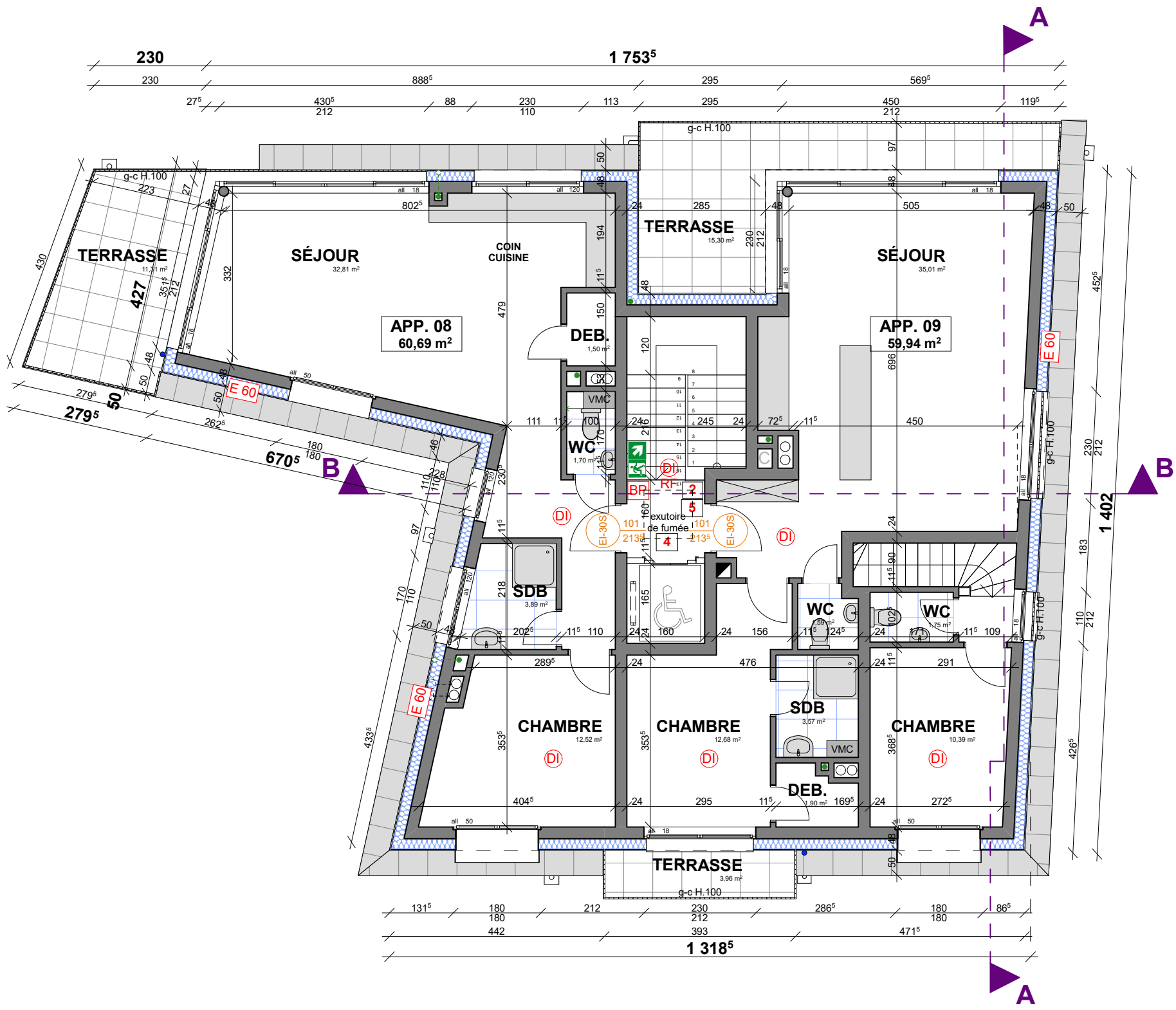

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:100

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg	DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 6/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte	
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com			

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

COUPE

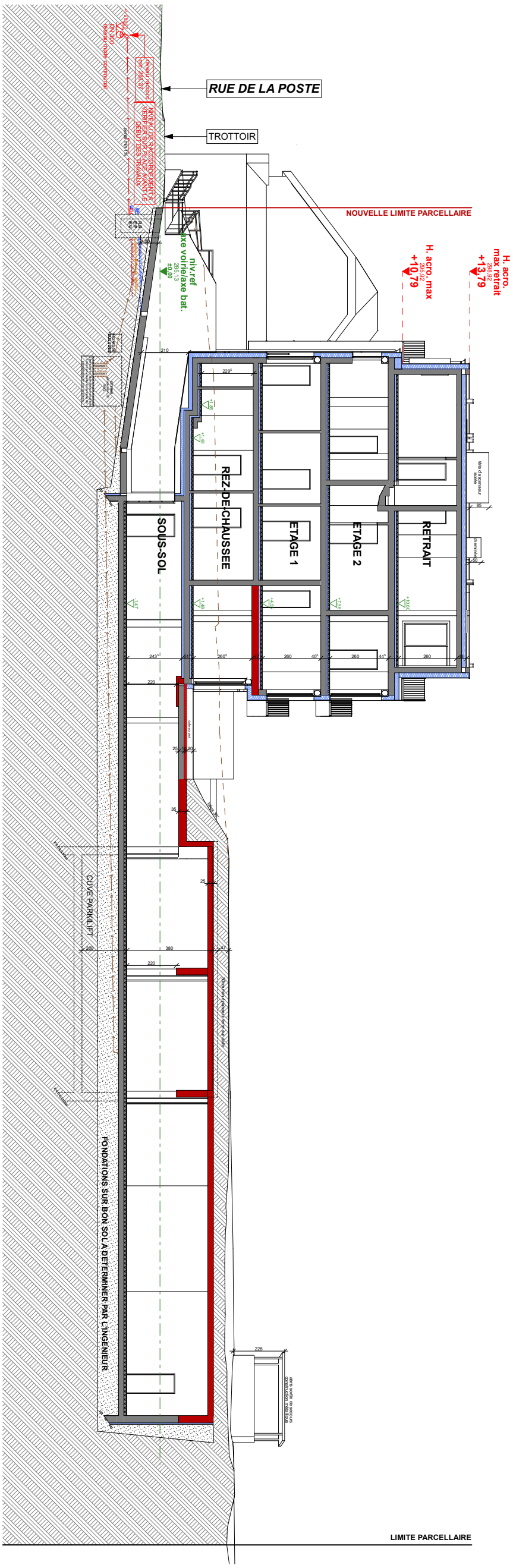

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:200

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg		DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 7/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte	
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com			

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

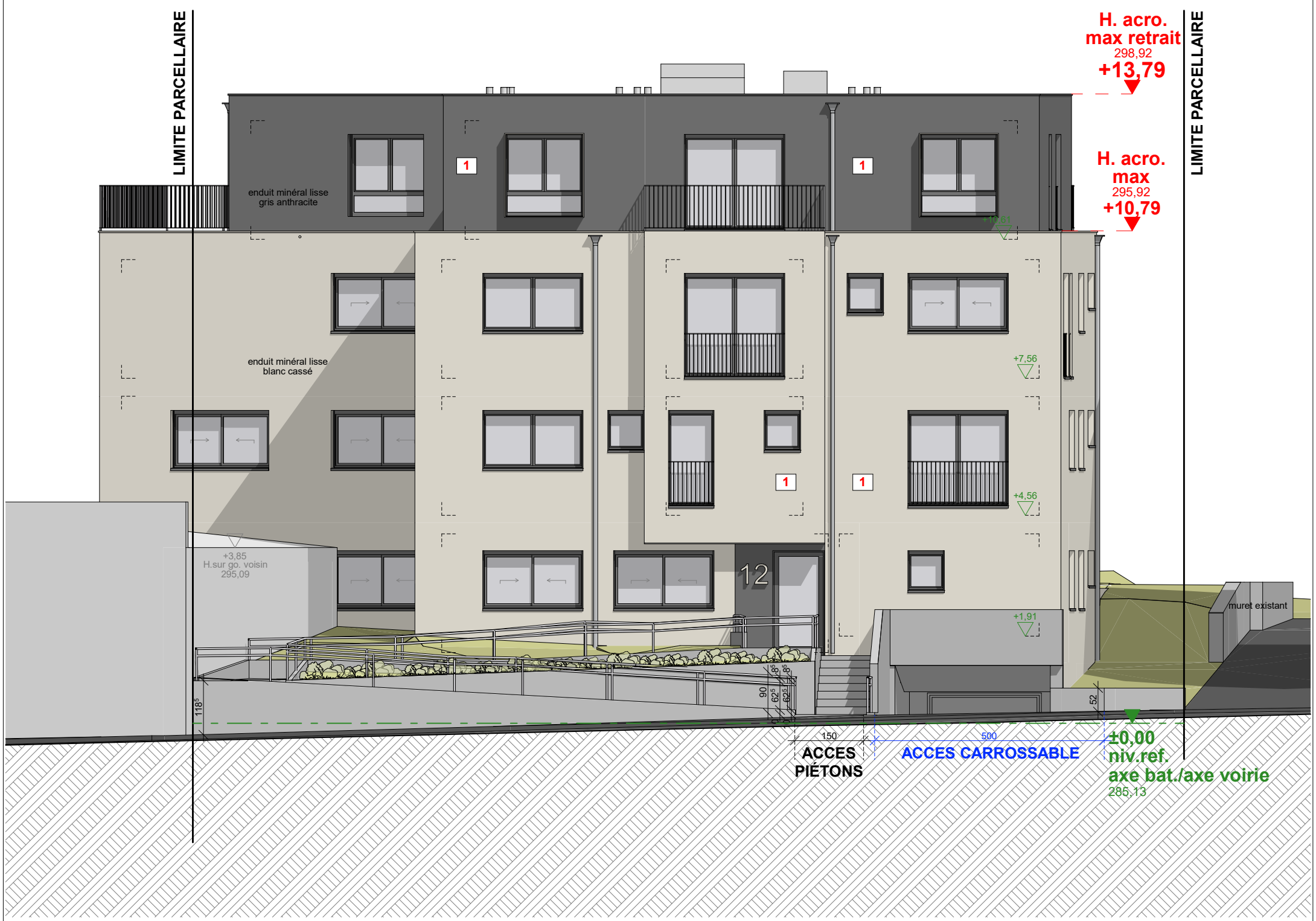

FACADE AVANT

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:100

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg		DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 8/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte		
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com				

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

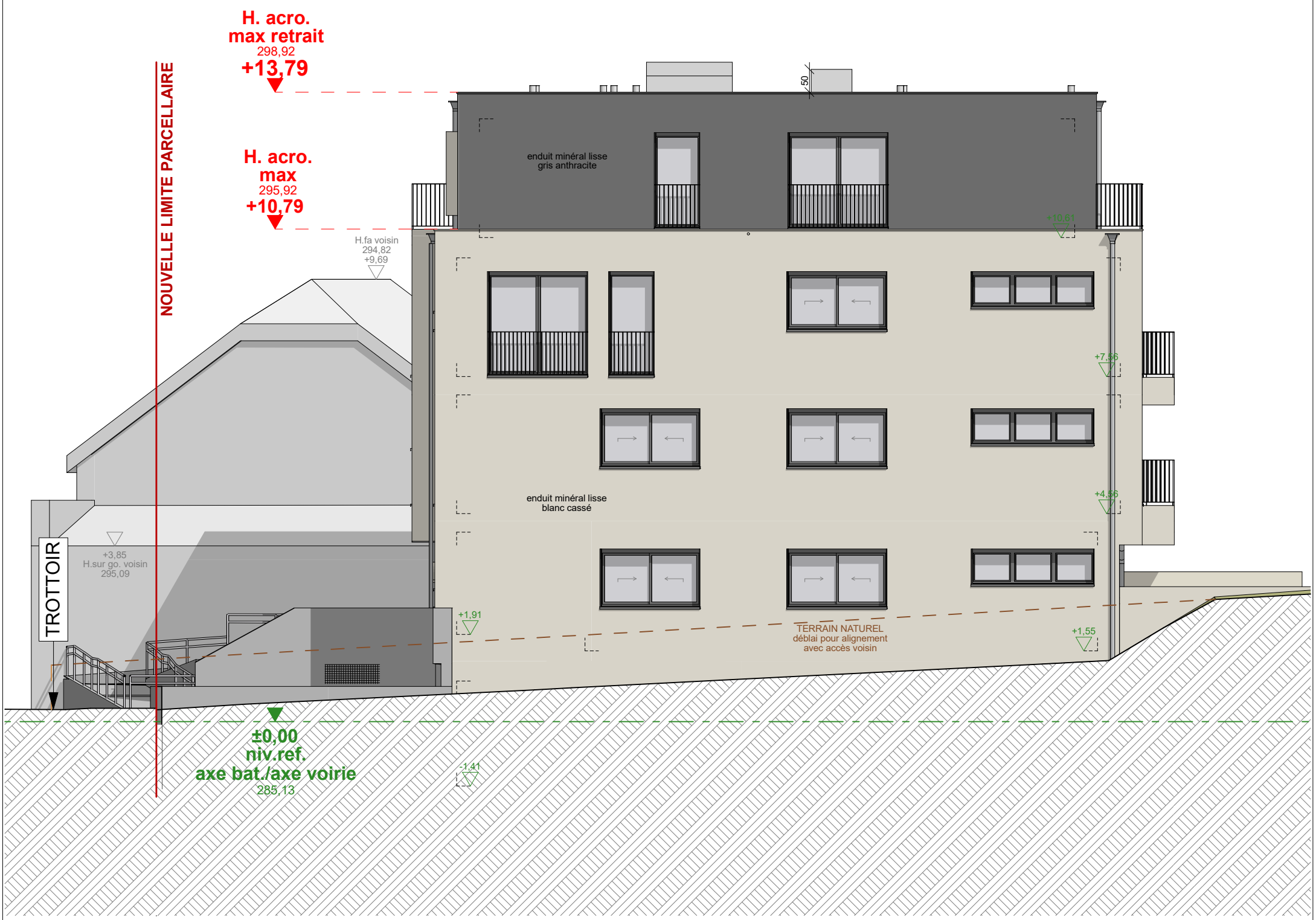

FACADE LATÉRALE DROITE

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:100

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg		DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 9/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte		
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com				

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

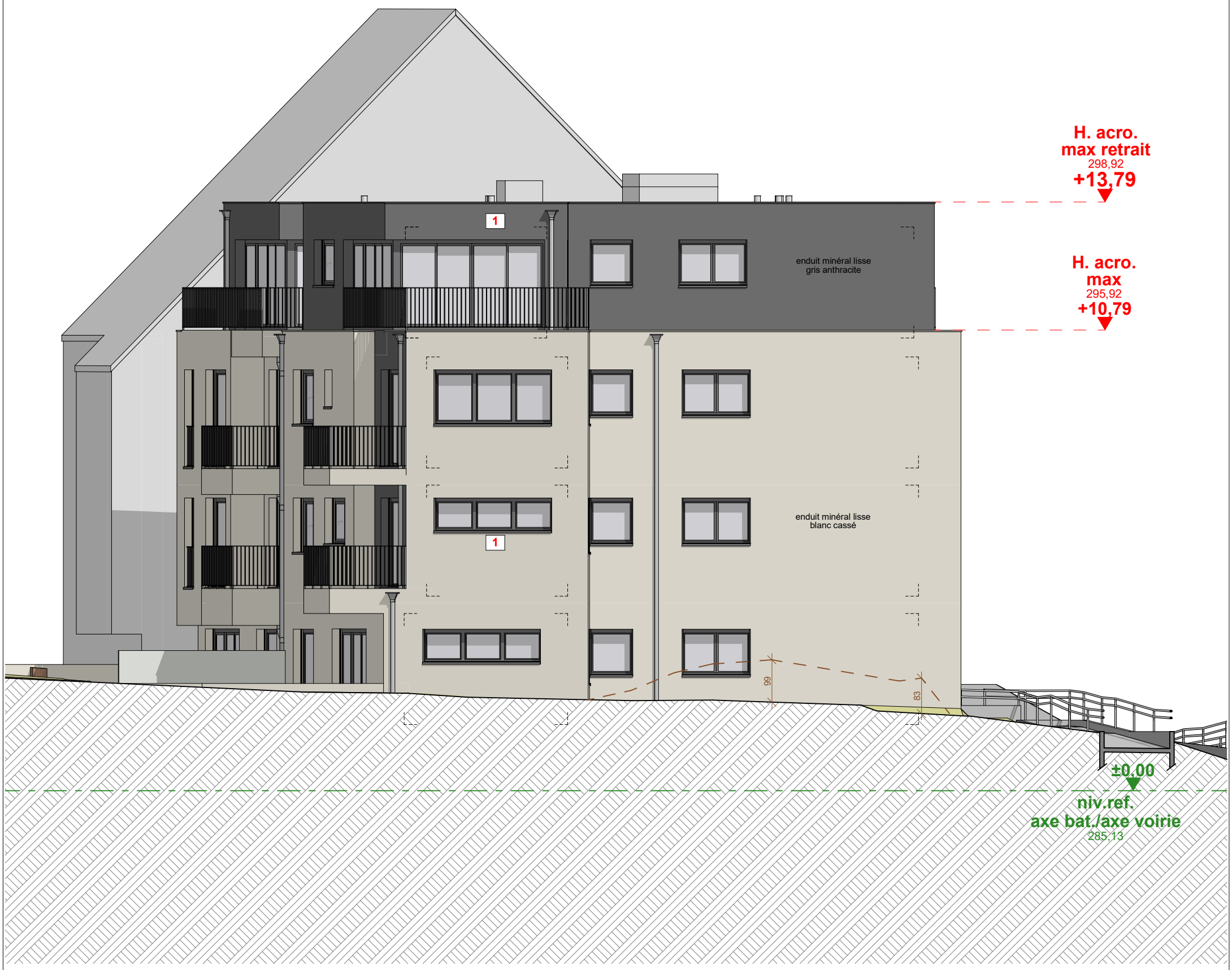

FACADE LATÉRALE GAUCHE

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:100

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg		DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 10/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte		
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com				

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.

FACADE ARRIERE

AUTORISATION DE BATIR - version def.

1:100

ARCHITECTURE
URBANISME & MORE

MAITRE D'OUVRAGE	**B12 IMMO s.àr.l.** 16 rue Glesener L-1630 Luxembourg		DATE 25.11.20	REF 19-152	PLAN N° 11/11
OBJET	**RESIDENCE 9 UNITES** 12 rue de la poste, L4939 BASCHARAGE section BC de Bascharage, 362/6074, 13a13ca	Signature M.O.	Signature Architecte		
ARCHITECTE	**GROUPE L S.à r.l.** _ r.c.s. B86471 - LU 1930995 _ 304a, Route de Thionville L-5884 Howald / Hesperange _ tel: 28.77.12.17 _ Fax: 28.77.12.18 _ laloux@groupe-l.com				

Remarques: **ATTENTION, CES PLANS SONT UNIQUEMENT DESTINES A L'AUTORISATION DE BÂTIR**, pour les plans d'exécution, veuillez vous adresser à votre Architecte.
Les mesures des plans sont à contrôler sur place par tous les intervenants susceptibles d'intervenir dans la conception et dans la réalisation de l'ouvrage projeté. L'exécution des plans statiques est à confier à un bureau d'ingenieur agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
Pour les dimensions des éléments porteurs, des gaines techniques, du plan d'égouttage, système et équipements de ventilations, veuillez consulter les plans de l'ingenieur concerné. Le plan d'égouttage et d'évacuations représenté sur les plans est donné à titre indicatif. Les détails relatifs à l'étanchéité du bâtiment seront déterminés dans les plans d'exécutions, dans le cas d'une autorisation de bâtir Groupe L S.à.r.l. ne peut être tenu responsable pour un quelconque vice de conception.
Ce plan reste la propriété exclusive de GROUPE L S.à.r.l. et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite au préalable.